
1. Les paysages

1

Cela explique en partie les risques sismiques à un niveau modéré présents sur le territoire.

La présence de carrières souterraines et l'activité minière passée créent également des phénomènes d'effondrement ou d'affaissement. Par exemple la mare à Goriaux est une subsidence naturelle issue d'un effondrement lié à l'activité minière.

Cette topographie, modelée par ces divers types de sous-sols, est un des facteurs explicatifs de la vulnérabilité du territoire concernant les risques d'inondation par remontée de nappe ou liés au ruissellement.

paysage de plaine agricole (crédit photo : AIRELE)

1.1 Les fondements du paysage du Valenciennois

Les paysages reposent sur des caractéristiques hydrologiques, géologiques et topographiques¹. Ces fondements du paysage donnent des clés qui permettent de comprendre l'organisation du territoire et des paysages étudiés.

Le territoire est marqué par un réseau hydrographique qui conditionne directement la topographie suivant un axe Nord-ouest/Sud-est. Les altitudes les plus basses se rencontrent en effet au nord, là où les rivières créent de vastes dépressions, formant ainsi un paysage de plaines humides : la plaine de la Scarpe et plaine de la Haine. La partie sud du territoire est quant à elle composée d'un vaste plateau agricole, ondulé, entaillé par la vallée de l'Escaut et ses affluents. Socle composé de craie, sables et argiles.

Le relief s'anime à l'extrême sud-est du territoire. Valenciennes et l'Escaut sont situés sur un axe structural majeur, actuellement sous forme de horst avec relèvement brutal des couches, séparant le bassin d'Orchies, à l'ouest, de la fosse de la Haine (début du bassin de Mons) à l'Est. Le bassin de Mons qui s'étend de la Belgique sur le Valenciennois, engendre un effondrement naturel du bassin de la Haine lié au sous-sol.

Cette subsidence se situe également sur la « faille du midi » qui traverse le Nord-Pas de Calais et plus particulièrement le Valenciennois.

¹ L'étude complète de l'Etat initial de l'Environnement propose en annexe une description des étapes géologiques sur le territoire.



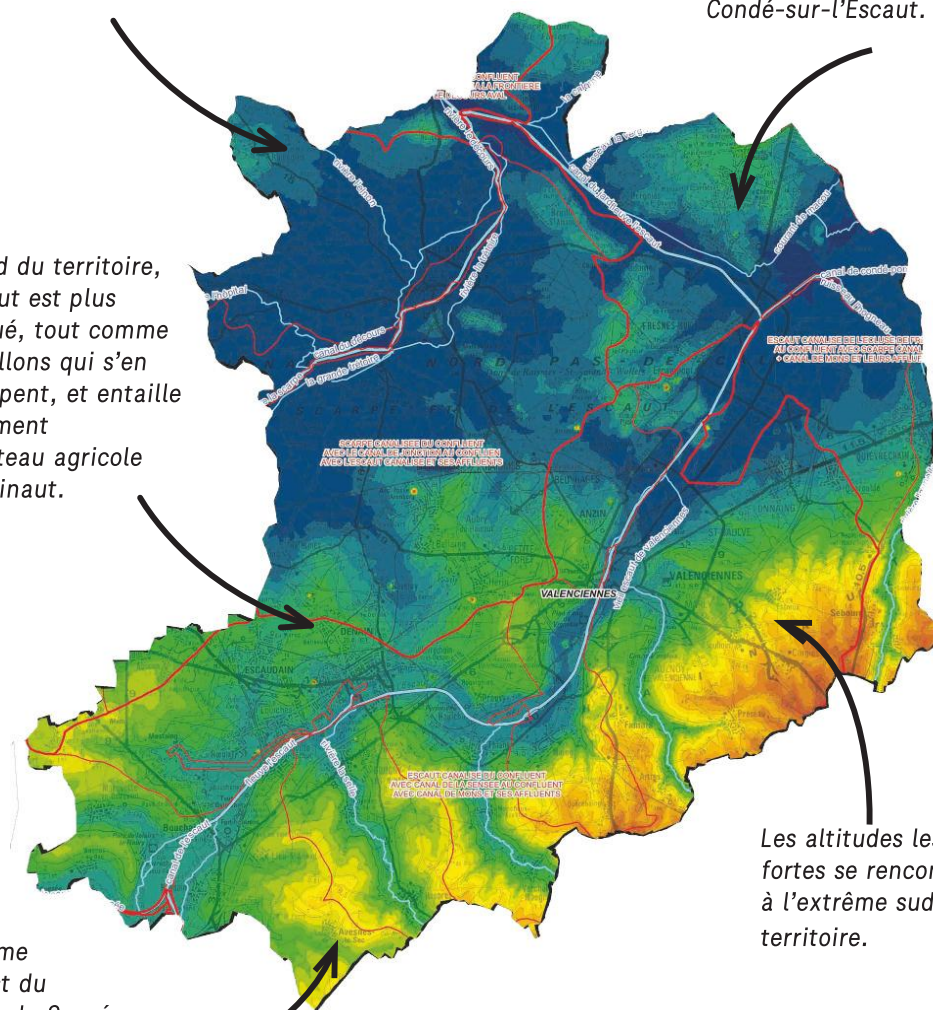
Carte n°44 : Les fondements du paysage

(source : étude Etat Initial de l'Environnement, AIRELE 2011)

Au nord-ouest, la Scarpe forme une vaste plaine à l'altitude relativement basse, qui marque les paysages de ce secteur.

Au nord-est du territoire, l'Escaut forme une vaste dépression, de Valenciennes à Condé-sur-l'Escaut.

Au sud du territoire, l'Escaut est plus marqué, tout comme les vallons qui s'en échappent, et entaille nettement le plateau agricole du Hainaut.



Les altitudes les plus fortes se rencontrent à l'extrême sud-est du territoire.

A l'extrême sud-ouest du territoire, la Sensée amorce son entrée dans le territoire. Son impact reste cependant très modéré sur la composition des paysages du territoire d'étude.

1.2 L'occupation du sol

La topographie, les pratiques agricoles et autres usages du sol ont façonné l'occupation du sol. L'analyse des surfaces boisées et agraires montre une dichotomie importante entre le nord et le sud du territoire.

Au nord, on trouve un grand nombre de prairies dans le secteur des plaines humides mais elles ont tendance à être remplacées par des cultures ou des peupleraies, ce qui influe directement sur l'identité des paysages de ce secteur.

Au Sud, c'est le domaine des grandes cultures qui offrent des paysages plus largement ouverts.

Les surfaces agraires

Les plaines humides qui prennent place au nord du territoire (vallées de la Scarpe et de l'Escaut) sont le berceau d'une agriculture mixte où domine l'élevage de bovins dans un paysage de prairies et de cultures fourragères. Cette agriculture, et notamment l'activité d'élevage, connaît une forte récession caractérisée par la diminution rapide des prairies humides, généralement remplacées par des cultures ou des peupleraies, qui constituent aujourd'hui un élément majeur du paysage.

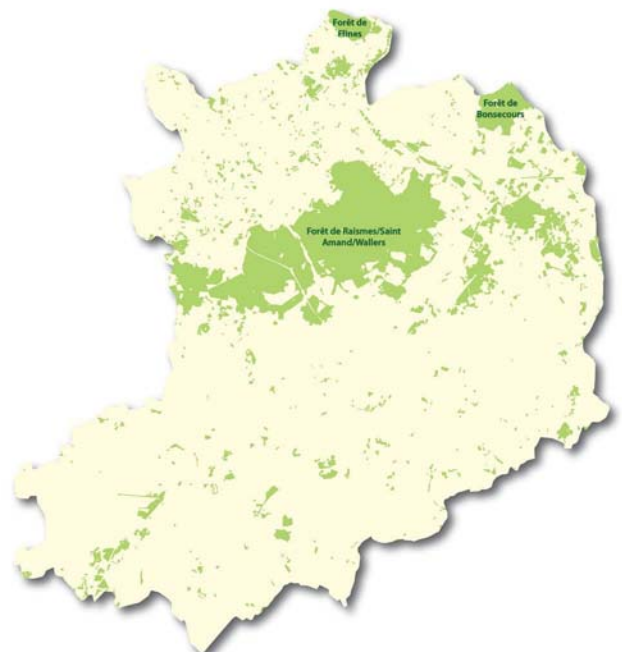
Au sud, le sol fertile (de nature limoneuse) a favorisé le développement des grandes cultures céréalières et industrielles qui dessinent un paysage ouvert sur les plateaux de l'Ostrevent et du Quercitain.



La couverture boisée

Les masses boisées sont inégalement réparties sur le territoire. Les plus grands massifs boisés prennent en effet place au nord de Valenciennes, dans le secteur des plaines humides de la Vallée de la Scarpe (forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers, forêt de Bonsecours, forêt de Flines-lez-Mortagne). Ce secteur alterne milieux boisés et zones humides traversé par un dense réseau de fossés traditionnellement bordés de saules taillés en « têtard » constituant l'aspect bocager spécifique du territoire.

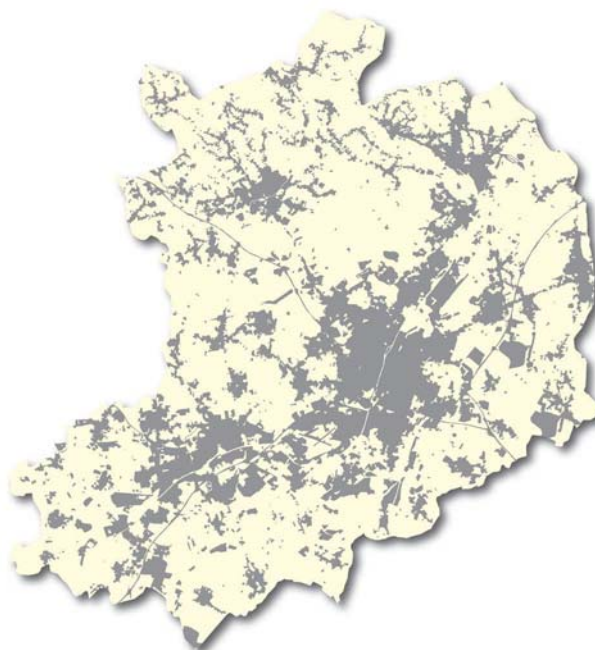
Au sud, la couverture boisée se présente essentiellement sous la forme de rares bosquets qui viennent ponctuer les étendues cultivées. Les plaines de la Scarpe, de la Sensée et de l'Escaut, à l'instar de tous les grands complexes alluviaux et humides de la région Nord-Pas de Calais ont connu un boisement accéléré au cours des dernières décennies. Ce phénomène, appelé souvent bocage récent, est lié aux modifications des pratiques agricoles (abandon des prairies et modification de la gestion des haies). C'est souvent le peuplier qui constitue l'essence dominante de ce néobocage.



Les surfaces urbanisées

L'Escaut a très nettement conditionné le développement urbain sur le Valenciennois. Le tissu urbain voire industrialo-urbain s'étend en effet essentiellement le long de l'Escaut du Sud-ouest au Nord-est du territoire jusqu'à la frontière belge, suivant trois pôles principaux : Denain, Valenciennes et le corridor minier de Bruay-sur-Escaut à Condé-sur-l'Escaut. Un quatrième pôle urbain se détache nettement, au Nord-ouest du territoire, sur la Scarpe : Saint-Amand-les-Eaux.

Les villages de taille importante suivent les vallons humides, ainsi que les axes routiers vers Valenciennes. L'extrémité Nord du territoire affiche une forte urbanisation linéaire, notamment sur Hergnies et Vieux-Condé.



Les infrastructures de déplacement

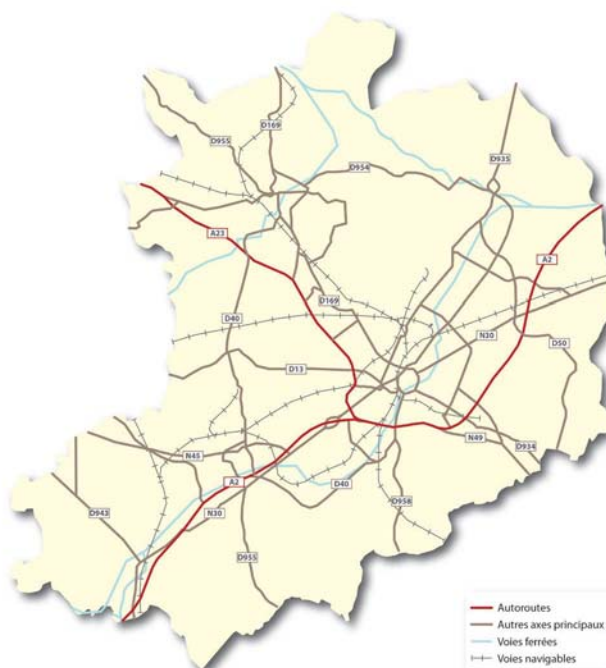
Deux infrastructures majeures structurent les déplacements : l'A23, qui, partant de Valenciennes suit une trajectoire Nord-ouest/Sud-est en direction de Lille et l'A2 qui traverse le territoire selon un axe Nord-est/Sud-ouest (direction générale de l'Escaut).

Outre ces axes à grande circulation, un maillage dense de routes départementales quadrille le territoire. Ces axes de transit assurent une desserte aisée. Seule la partie Sud-est du territoire est moins desservie.

Un certain nombre de voies ferrées assurent par ailleurs une desserte ferroviaire au territoire.

L'Escaut canalisé joue un rôle de voie d'eau structurante, permettant le transport fluvial entre le Nord de la France et la Belgique. La Scarpe, qui par le passé a servi de nombreux échanges, semble se tourner plutôt vers une navigation touristique.

A l'ère industrielle, le Valenciennois s'organisait autour de 4 axes : Condé-sur-l'Escaut, Saint-Amand-les-Eaux vers Lille et Tournai, Paris et Mons.



1.3 Les entités paysagères : la rencontre de 5 grands paysages

La mise en évidence des entités de paysage permet de définir les typologies propres au territoire et de révéler ainsi les zones sensibles à protéger au regard de leur richesse paysagère. La définition des entités de paysage du territoire d'étude, ainsi que les descriptions des paysages figurant dans les pages suivantes, s'appuient sur les documents suivants :

- Atlas des paysages du Nord-Pas de Calais (Direction Régionale de l'Environnement Nord-Pas de Calais – Atelier Katia Emerand) ;
- La trame verte – politique du paysage – un outil de gestion intégrée au paysage (Conseil Général du Nord – CAUE du Nord, 1995) ;
- Diagnostic de territoire (Parc naturel régional Scarpe-Escaut, avril 2008).
- Etude préalable de diagnostic des paysages (Parc naturel transfrontalier du Hainaut – Bocage, 2007) ;
- Diagnostic du territoire effectué dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Cambrésis- partie 3 : le territoire et son paysage (Nord Sud Paysages, 2007).

Le territoire du Valenciennois est composé d'une mosaïque de paysages où plaines humides, plateaux agricoles, vallées, paysages urbains industriels et miniers se côtoient.

Le Nord du territoire se construit autour des plaines et vallées humides de la Scarpe, de l'Escaut et de la Haine.

Au Sud, les plateaux agricoles de l'Ostrevent et du Quercitain sont entaillés dans le sens nord-est/sud-ouest par l'entité urbaine industrielle de la vallée de l'Escaut.

A l'extrême Sud, s'annonce l'entité de la vallée de la Sensée, dont l'impact sur les paysages du territoire reste modéré.

A ces entités paysagères se superpose l'arc du bassin minier. En effet, les activités minières qui se sont développées dans le secteur au 20ème siècle ont ajoutées aux composantes paysagères déjà en place de nouvelles composantes (tels les terrils, les chevalements ou les cités minières) rappelant le passé industriel.

Ces signaux visuels forts dans le paysage forgent l'identité des territoires concernés. Cette richesse paysagère constitue un atout indéniable du territoire.

- Les paysages de plaine humide
- Les paysages agricoles
- Les paysages urbains et industriels
- Les paysages de vallées
- L'arc minier

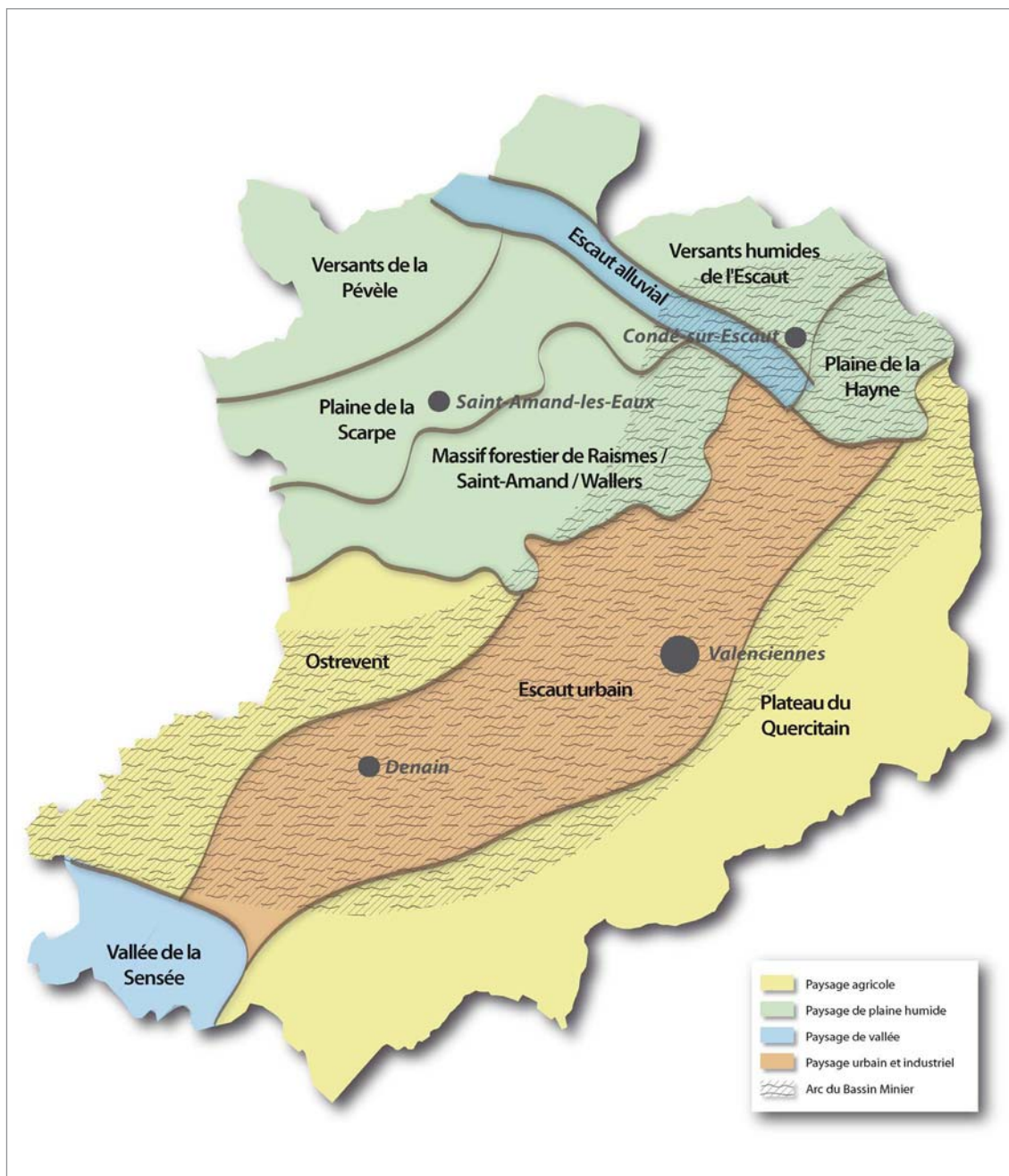
Paysage minier
terril de la Bleuse
Borne - Anzin (crédit
photo : AIRELE)



Plaine agricole
à Sebourg (crédit
photo : SCoT du
Valenciennois)



Carte n°45 : Les entités paysagères du SCoT du Valenciennois
(source : étude Etat Initial de l'Environnement, Airele 2011)



Description des entités paysagères issues du diagnostic des paysages du Parc naturel transfrontalier du Hainaut (2007) et du diagnostic du territoire du SCoT du Cambrésis (2007) :

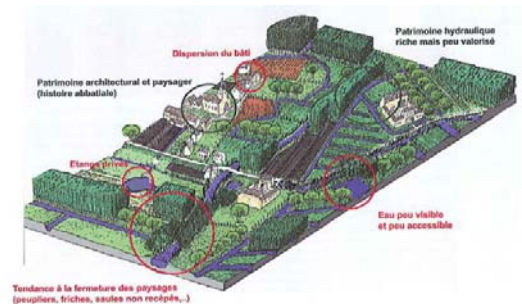
paysage de plaine humide

La plaine de la Scarpe

Bloc diagramme paysage plaine de la Scarpe, source diagnostic des paysages du Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut, bocage 2007

Prairies et haie de saules têtards, (crédit photo : SCoT du Valenciennois)

- Vaste plaine humide et boisée ponctuée de villages étirés (cependant présence forte de bâti isolé, fermes et censes notamment) ;
- Présence forte de l'eau sous toutes ses formes, suggérée ou perçue, libre ou stagnante : fossés, courants ;
- Villages étirés entrecoupés de respirations vertes ;
- Nombreuses prairies humides constellées de haies et d'arbres ;
- Développement de friches et de peupleraies entraînant une fermeture du paysage ;
- Réseau géométrique de fossés qui s'impose aux routes, aux fermes, aux villages ;
- Axes de communication contournés et sinueux (chemins agricoles pavés) ;
- Mémoire de l'activité abbatiale (patrimoine hydraulique, architecture, canaux et fossés...).

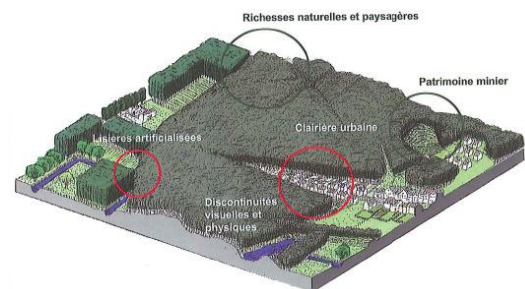


Bloc diagramme massif forestier de Raismes - Saint-Amand - Wallers, source diagnostic des paysages du Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut, bocage 2007

Forêt domaniale de Raismes - Saint-Amand - Wallers, crédit photo SCoT du Valenciennois

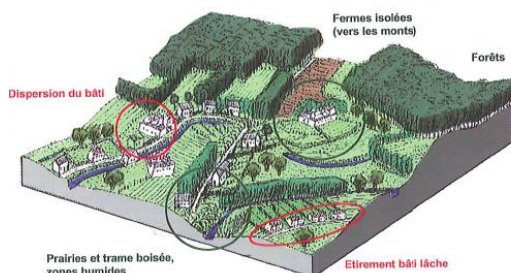
Le massif forestier de Raismes-Saint-Amand-Wallers

- Vaste ensemble relativement morcelé de 4500 ha, forêt remaniée par l'industrie et la grande guerre ;
- Ensemble riche en milieux naturels et aux ambiances diversifiées ;
- Massif partagé entre un versant nord très humide et un versant sud sec qui constitue l'interfluve entre la Scarpe et l'Escaut ;
- Forte présence humaine : nombreux axes de circulation, clairières bâties, pression foncière, forte fréquentation publique ;
- Des lisières plus ou moins sollicitées : au sud-est, forte pression foncière liée à la vallée de l'Escaut ; au sud-ouest, peupleraies qui viennent miter la lisière ; au nord-ouest, le contact s'établit plus naturellement avec la trame appropriée de la plaine ; au nord-est, transition franche entre forêt et plaine.



Les versants humides de l'Escaut

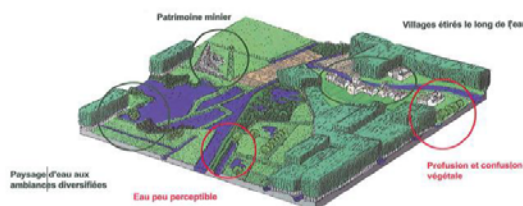
- Paysage de « Piémont », vaste glacis entre l'Escaut et les monts du Hainaut, paysage transfrontalier ;
- Paysage boisé marqué par la présence de prairies drainées et bocagères mêlées de saules et frênes voire de peupliers ;
- Maillage arboré entrecoupé de boiselements, de pépinières et d'agglomérations parfois tentaculaires (Condé-sur-l'Escaut) ;
- Développement d'extensions bâties inter-villages ;
- Bâti qui s'étire indéfiniment le long de routes très rarement rectilignes.



Bloc diagramme paysage versants humides de l'Escaut, source diagnostic des paysages du Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut, bocage 2007

La plaine de la Haine

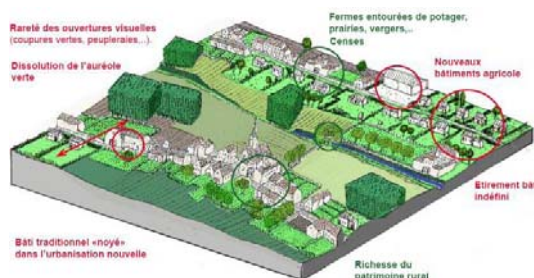
- Large dépression humide inondable s'étendant vers l'Est ;
- Paysage de plaine marqué par l'omniprésence de l'eau ;
- Villages petits et peu nombreux marqués par la ruralité dominante de bâti du XIX^{ème} et petites cités minières
- Paysage humide, mêlé de marais et de prairies humides pâturées ;
- Développement marqué des taillis marécageux et surtout de la peupleraie
- Territoire drainé par un réseau complexe de fossés et courants qui découpe des parcelles plutôt quadrangulaires.



Bloc diagramme plaine de la Haine, source diagnostic des paysages du Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut, bocage 2007

Les versants de la Pévèle

- Paysage ouvert ponctué de grosses fermes, de boqueteaux et de peupleraies qui ont tendance à créer ponctuellement des ambiances de maillage arboré ;
- Campagne riche dont les terres sont consacrées à la polyculture et à l'élevage ;
- Villages entourés d'une auréole de potagers et de pâtures parfois complantées d'arbres fruitiers ;
- Cohabitation d'une identité rurale forte avec un bâti résidentiel omniprésent. Le long des routes, les villages s'étirent indéfiniment ;
- Forte pression urbaine et rurbanisation marquée d'où l'image de « campagne habitée » liée à la proximité de la métropole lilloise.



Bloc diagramme versants de la Pévèle, source diagnostic des paysages du Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut, bocage 2007



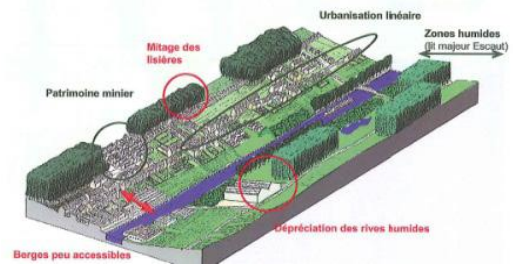
Route de Lecelle (crédit photo : SCoT du Valenciennois)

paysage urbain et industriel

Bloc diagramme
l'Escaut urbain
et industriel,
source diagnostic
des paysages
du Parc Naturel
Transfrontalier du
Hainaut, bocage
2007

L'Escaut urbain et industriel

- Vallée urbanisée entre le canal de l'Escaut et la lisière boisée du massif forestier de Raismes/Saint-Amand/Wallers ;
- Bâti qui tourne le dos au fleuve (hormis pour l'activité portuaire) ;
- Forte présence du bâti minier (corons, cités jardins...) et d'anciens sites miniers (carreaux de fosses, chevalements...);
- Axes de communication linéaires, rares traversées du fleuve
- Vallée investie de façon asymétrique (rive gauche urbanisée, rive droite : zones humides peu valorisées).

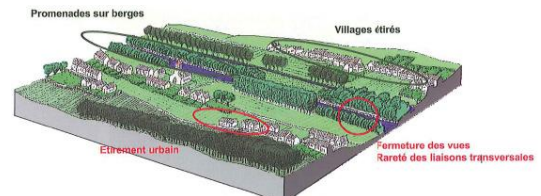


paysage de vallée

La vallée alluviale de l'Escaut

Bloc diagramme
la vallée alluviale
de l'Escaut,
source diagnostic
des paysages
du Parc Naturel
Transfrontalier du
Hainaut, bocage
2007

- Vallée verte, vallonnée et boisée accompagnée de villages qui s'étirent le long du cours de l'Escaut ;
- L'Escaut apparaît plutôt comme un espace de nature accessible et perceptible ;
- Quelques villages en rapport avec le fleuve ;
- Axes de communication longeant les berges souvent plantés réduisant les liens visuels vers l'Escaut ;
- Présence de boisements linéaires et de peupleraies sur les rives de l'Escaut, ces dernières remplaçant souvent cultures ou prairies ;



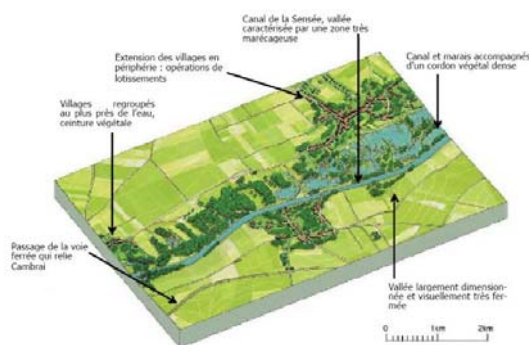
- Présence d'espaces naturels ou de loisirs témoins de l'activité passée : l'étang d'Amaury (bassin d'effondrement lié à l'activité minière et les pelouses métallicoles de Mortagne-du-Nord héritées de l'activité métallurgique).

L'étang
d'affaissement
minier de Chabaud-
Latour, crédit photo
AIRELE



La vallée de la Sensée

- Une vallée largement dimensionnée et visuellement très fermée ;
- Le canal et les marais sont accompagnés d'un cordon végétal dense qui contribue à la richesse paysagère de l'entité ;
- Les villages sont regroupés au plus près de l'eau et entourés d'une ceinture végétale, le contact et le rapport à l'eau sont marqués ;
- Patrimoine bâti de qualité contribuant au caractère des villages ;
- Tendance au développement de lotissements en périphérie des villages une zone de polyculture - élevage, avec un paysage rural ponctué de villages distincts les uns des autres. Le val de Sensée dessine un paysage de zones humides, d'étangs et de bois.



Bloc diagramme vallée de la Sensée, source diagnostic du territoire élaboré dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Cambrésis, Nord Sud Paysages 2007.

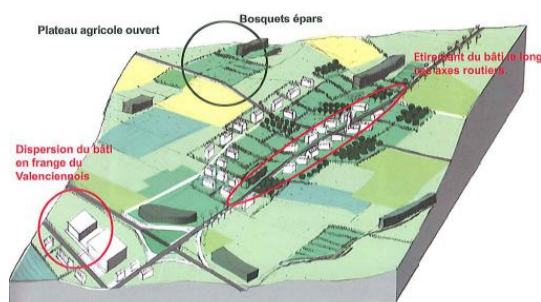


Rive de Bouchain, crédit photo AIRELE

paysage agricole

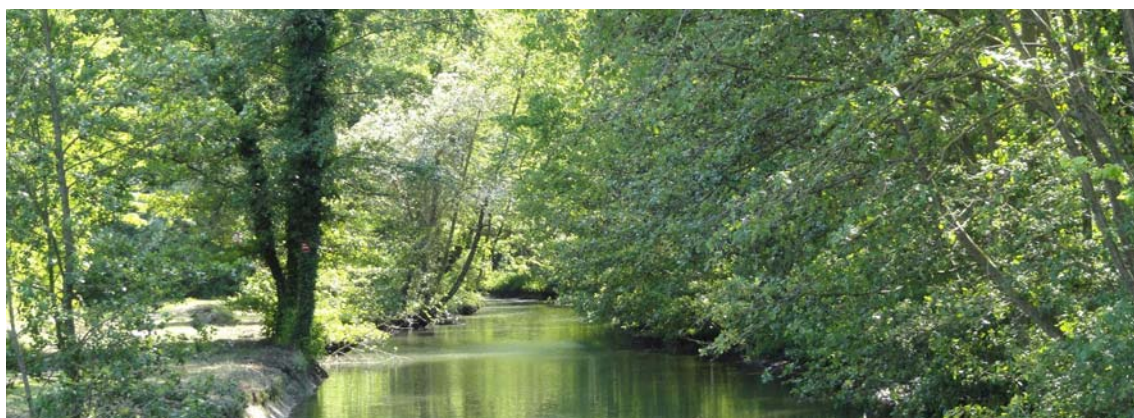
Le plateau Quercitain

- Plateau découpé de vallées paysagères : la selle, l'Hogneau, l'Ecaillon, Aunelle, Rhônelle... ;
- Pas d'étirement du bâti le long des axes, plutôt un habitat groupé. Les villages sont implantés le long des axes de circulation mais dans une forme concentrique ;
- Paysages agricoles ouverts dédiés aux cultures et aux prairies ;
- Fort effet de coupure des axes de circulation : l'autoroute A2, la voie ferrée Valenciennes-Mons, la RD 630 ;



Bloc diagramme plateau Quercitain, source diagnostic des paysages du Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut, bocage 2007

- Au nord de la RD 630 des paysages de peupleraies et pépinières plus fréquents à l'approche de la plaine de la haine. Au sud des grandes cultures ;
- Porte d'entrée vers le Parc Naturel de l'Avesnois.

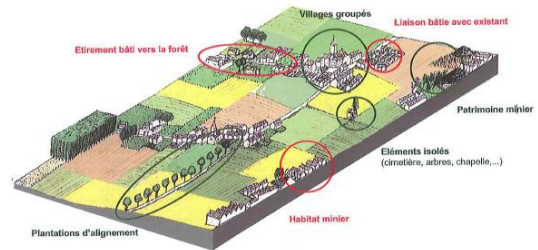


l'Aunelle à Sebourg (crédit photo : SCoT du Valenciennais)

Le plateau d'Ostrevent

Bloc diagramme plateau d'Ostrevent, source diagnostic des paysages du Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut, bocage 2007

- Plateau agricole ponctué de villages plutôt groupés et d'éléments patrimoniaux ruraux isolés (chapelles, cimetières, arbres, bâti...).
- Certains bourgs ruraux se prolongent par des corons ou cités minières formant de véritables hameaux indépendants.
- Paysage agricole de moyennes à grandes cultures aux horizons ouverts, bordé au nord par le massif forestier de Raismes-Saint-Amand-Wallers.
- Axes de communication rectilignes et souvent plantés.
- Mémoire de l'ancienne activité minière (lieux de vie, espaces publics, chevalement, terrils...)
- Ouverture visuelle sur le Douaisis.



paysage minier

L'arc du bassin minier

Paysage minier, vue sur Arenberg (crédit photo : Mission Bassin Minier)

- Composé de villes, de cités minières, d'usines, d'anciennes fosses, entre lesquelles s'intercalent des espaces agricoles.
- Richesse patrimoniale témoin de l'activité minière (terrils, chevalements, cités minières, bassins d'effondrement...) certains jouant le rôle de repère visuel.
- Présence de friches même si un grand nombre ont déjà été requalifiées.
- Etendue très hétérogène au niveau géologique et pédologique expliquant les différents types d'agriculture, la diversité des milieux naturels, etc.

L'arc du bassin minier vient en fait se superposer aux autres composantes paysagères déjà en place.



Cité Alsace à Escaudain (crédit photo : Mission Bassin Minier)

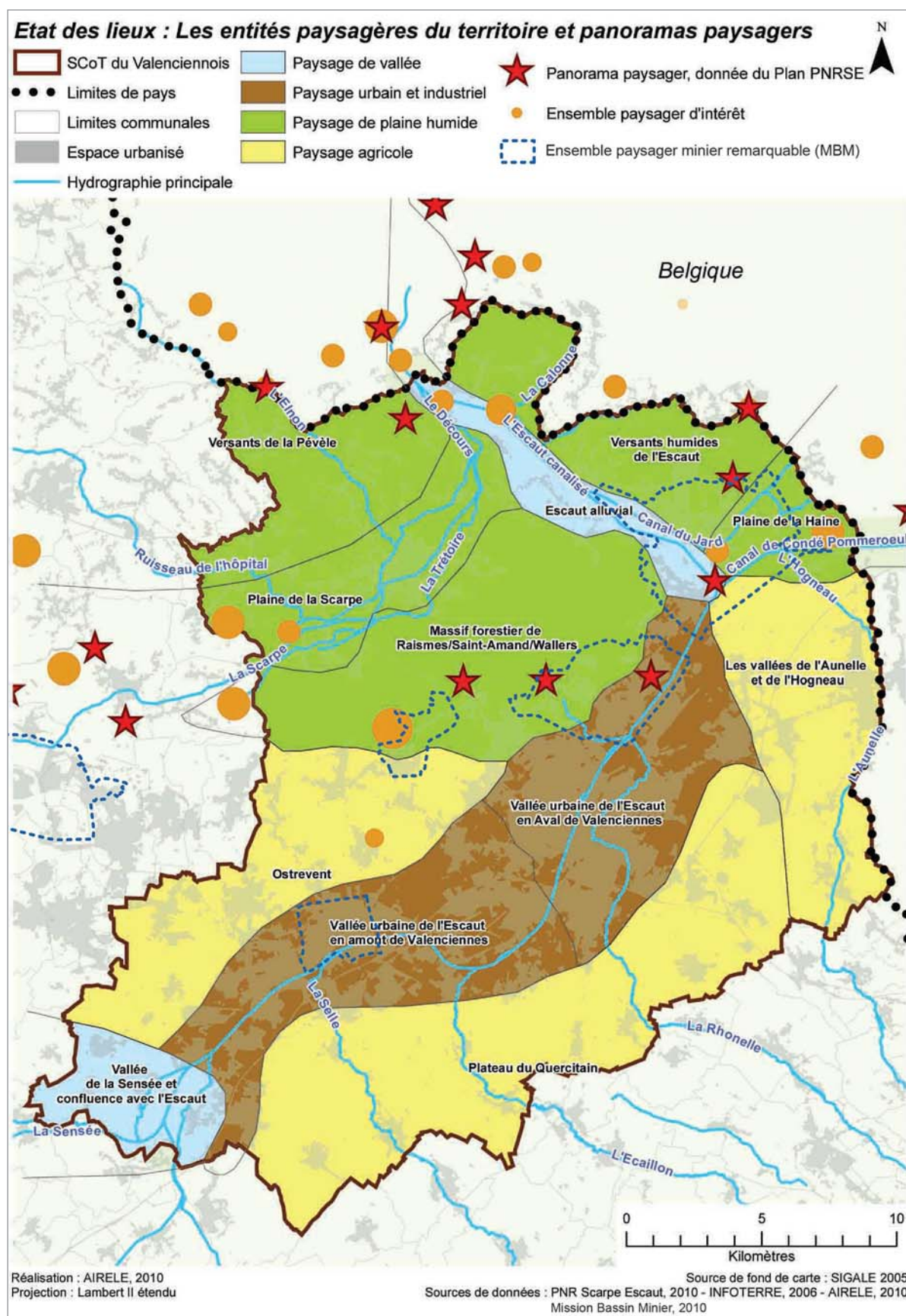


AUTRES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX

De nombreuses particularités paysagères ont été recensées à une échelle plus fine par les structures du PNR Scarpe-Escaut et de la Mission Bassin Minier :

- panoramas et perspectives visuelles remarquables ;
- ensembles paysagers remarquables ;
- ensembles paysagers miniers remarquables.

Carte n°46 : les entités paysagères du territoire et panoramas paysagers



1.4 Les entrées de ville

« Terme ou sujet à controverse, l'entrée de ville désigne l'urbanisation qui se développe de part et d'autre des principales voies d'accès à la ville.

Il ne s'agit pas d'un événement ponctuel ou isolé (un rond point, une porte de ville, un signal) et ce n'est pas non plus le seul axe viaire : c'est ce que l'œil du piéton, de l'automobiliste ou du voyageur perçoit lorsqu'il quitte la campagne avant de pénétrer en « ville » (comprendre le tissu urbain continu). Ainsi une entrée de ville peut être routière mais aussi ferroviaire... c'est une approche cinématique, urbanistique et paysagère. »

Source : Ligue urbaine et rurale (LUR)

Les entrées de territoire du Valenciennois se distinguent des entrées de ville, en s'appuyant sur les infrastructures de déplacement qui permettent d'accéder au territoire du SCoT :

- les axes autoroutiers A2 provenant du Douaisis ou de la Belgique et de l'A23 en provenance de la métropole lilloise. Constat sur la friche douanière de Saint Aybert - Hensies, d'une entrée de territoire transfrontalière dégradée et non qualifiée.
- Des axes fluviaux : les confluences Scarpe Escaut, Escaut-Condé/Pommeroeul, Escaut-Sensée, l'entrée d'agglomération de valenciennes
- Des voies ferrées : gares TER de Rosult, Saint-Amand-les-Eaux, Trith-Le Poirier Université, gare TGV de Valenciennes, etc.

A l'échelle de l'arrondissement, le Valenciennois rencontre des difficultés en termes d'identification de ses entrées de ville ou de territoire.

Sur la partie Nord du territoire du SCoT, les pressions périurbaines sont élevées et font peser des risques d'étalement urbain. Ce développement urbain non maîtrisé crée des difficultés d'identification et de lisibilité des entrées de ville.

Par ailleurs, l'affichage publicitaire non maîtrisé aux abords et dans les zones commerciales participe à une banalisation des paysages d'entrées de ville, malgré les contraintes réglementaires existantes de type Loi Barnier.

L'entrée d'une commune « doit au contraire annoncer, accueillir, identifier, inviter et sécuriser ». Des aménagements adaptés peuvent obliger l'automobiliste à réduire sa vitesse et la publicité peut être organisée.

Les communes faisant partie du PNR sont soumises à des règles strictes : tout affichage publicitaire est interdit (Code de l'Environnement) sauf certains dispositifs concernant quelques activités dérogatoires (mesures de la Charte : Vocation 2, orientation 6, mesure 24). Dans les secteurs sauvegardés, une Zone de Publicité Restreinte (ZPR) peut être décidée par la collectivité. Plusieurs communes hors territoire du PNR ont mis en place un Règlement Local de Publicité ou sont en cours comme à Marly.

Synthèse

MAINTIEN DE L'IDENTITÉ RURALE

Au nord du territoire, le caractère patrimonial des paysages ruraux est affirmé par les ensembles de prairies, marais, boisements et étendues d'eau. Le patrimoine bâti, vernaculaire, hydraulique ou minier, renforce ce caractère. L'évolution des paysages ruraux (agricoles et naturels) est étroitement liée à celle des paysages urbanisés et aux pratiques humaines sur le territoire. Or, la fermeture du paysage et l'artificialisation (forte pression agricole et urbaine, déstructuration du paysage...) sont autant de facteurs qui menacent l'identité rurale de cette partie du territoire.

GESTION DES LISIÈRES FORESTIÈRES

Les massifs forestiers présents au nord du territoire contribuent à la richesse paysagère du territoire. Fragiles, ils sont toutefois dénaturés sur les lisières et marqués par les voies de communication qui les traversent : artificialisation des lisières, interactions entre bâti et forêt, développement de peupleraies.

GESTION DU DÉVELOPPEMENT VÉGÉTAL

Le développement végétal n'est pas toujours maîtrisé sur le territoire, notamment dans les milieux les plus humides où les berges des canaux et fossés sont colonisés par une végétation invasive et les peupleraies se développent de plus en plus, etc. Dans ces territoires ruraux la profusion végétale localisée a tendance à faire écran ponctuellement aux éléments de patrimoine, à morceler la perception des paysages ce qui contribue à son manque de lisibilité.

Du point de vue du paysagiste, le développement végétal apparaît très foisonnant dans les milieux humides du territoire, notamment au niveau des berges, des canaux et des fossés colonisés par une végétation dense. La profusion végétale a tendance à faire écran aux éléments de patrimoine et à morceler la perception des paysages, ce qui contribue à son manque de lisibilité.

Le point de vue de l'écologue peut être différent : l'éclaircissement en bordure des canaux par exemple peut engendrer un développement fort d'une espèce colonisatrice telle que la Renouée du Japon.

GESTION DE LA POPULICULTURE

Le développement des peupleraies a été assez important sur le territoire. Lorsque celui-ci se déroule sur des milieux ouverts tels que les prairies humides, cela peut se traduire par une fermeture des paysages de vallées et plaines humides. Il est souhaitable que ces plantations soient raisonnées pour maintenir une diversité des milieux et les ouvertures paysagères.

PAYSAGE VÉGÉTAL FERMÉ DEPUIS L'ESCAUT À DENAIN

Au sud du territoire, les plateaux agricoles, espaces de transition qui contrastent par leurs paysages ouverts, sont fragilisés à leurs franges par l'urbanisation, le développement des peupleraies et les infrastructures.

LIEN AVEC LES COURS D'EAU

L'eau, présente sous toutes ses formes, donne des ambiances particulières aux plaines et vallées humides. Malgré sa très forte présence sur le territoire, elle est peu visible. Elle est peu perçue et globalement peu valorisée. Dans certains espaces urbains le bâti semble lui tourner le dos.

GESTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

La détérioration de la qualité paysagère des entrées de ville demeure une menace, tandis que l'étalement du bâti et la pression foncière induisent une fermeture des paysages, une confrontation du bâti ancien et nouveau, et une disparition des structures végétales traditionnelles (bocage).

A noter que la politique régionale Trame verte et bleue relayée au sein des territoires (CAVM, PNR, Mission Bassin Minier) concourt au développement qualitatif des paysages.

VALORISATION DES ESPACES INDUSTRIELS ET MINIERS

Malgré les politiques fortes engagées (EPF, Mission Bassin Minier...), les espaces industriels et miniers restent encore à requalifier (cf. lien avec le chapitre patrimoine). L'inscription du Bassin Minier au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des « Paysages Culturels Evolutifs » constitue un vecteur de reconnaissance patrimoniale et paysagère.

Les enjeux pour le SCoT

Préserver la qualité globale paysagère du territoire (notamment éléments de protection paysagers du Plan Parc et éléments paysagers issus du dossier de candidature Unesco) :

- Classer les espaces au titre du L.123-1-5-7° du Code de l'urbanisme ;
- Intégrer leurs modalités de préservation et de valorisation dans le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation des PLU.

Affirmer l'identité propre à chaque entité paysagère (espaces agricoles au sud, identité rurale du secteur des plaines humides au nord).

Préserver et valoriser le patrimoine naturel du territoire (massifs forestiers, zones humides, prairies bocagères, etc.), et notamment des lisières forestières au nord du territoire :

- Identifier les éléments du patrimoine naturel et les classer au titre du L.123-1-5-7° du Code de l'urbanisme ou en Espace Boisé Classé (article L130-1) ;
- Intégrer leurs modalités de préservation et valorisation dans le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation des PLU.

Maîtriser la périurbanisation, préserver et améliorer la qualité des entrées de ville :

- Intégrer leurs modalités de préservation et valorisation dans le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation des PLU (respect de certaines caractéristiques en termes d'aménagement, d'architecture et de paysage, restriction de certains usages, formes, volume du bâti, respect de la délimitation entre l'espace urbain, agricole et naturel...) ;
- Maintenir des espaces de respiration par la préservation d'espaces non urbanisés (classement en zone N ou A par exemple).



Paysage minier à
Wallers - Arenberg
(crédit photo :
Mission Bassin
Minier)